

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE

PRUNELLI DI FIUMORBU

SEANCE DU 09 JUIN 2017

L'an deux mil dix-sept le neuf juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Pierre SIMEON de BUOCHBERG, Maire.

DATE DE LA CONVOCATION : 07/04/2017

Etaient présents : SIMEON DE BUOCHBERG Pierre, ANGELI Alain ; ROSSINI Jean ; SANTONI Marie-Josée ; MONDOLONI Ange-Marie ; DOMINICI René ; CASAMATTA ANDREANI Bernadette ; RIBES RUSAFI Régine ; CHIODI Sandrine ; ROCCHI Maguy ; RUGGERI Aline ; IACOMETTI Stéphanie ; GRIMALDI Michel ; PAOLI Christian ; ROCCHI André ; VILLARD ANGELI Dominique ; OTTOMANI Jean-François ; CARIA Sandra.

| Nombre de conseillers | |
|-----------------------|----|
| En exercice : | 23 |
| Présents : | 18 |
| Votants : | 20 |
| Absents : | 05 |
| dont représentés : | 02 |

Etaient absents : MARTINETTI Jean-Philippe ; SANTONI François ; OTTOMANI Sébastien ; GUIDICELLI Sébastien ; PIREDDA Albert.

Etaient représentés : François SANTONI était représenté par Alain ANGELI ; Jean Philippe MARTINETTI était représenté par Pierre SIMEON de BUOCHBERG

Secrétaire de séance : GRIMALDI Michel

DEL090617-07

OBJET : CREATION D'UN POSTE NON PERMANENT POUR ACCROISSEMENT D'ACTIVITE AU SERVICE ADMINISTRATIF.

En raison d'un accroissement temporaire d'activités prévisible du service administratif, il serait souhaitable, pour assurer la continuité du service public de procéder à la création d'un emploi non permanent d'adjoints administratifs d'une durée de 20 heures de service hebdomadaire, en application de l'article 3-2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, d'une durée de six mois à compter du 01/07/2017.

L'agent non titulaire recruté sera chargé du suivi des dossiers administratifs courants. Il sera nommé sur le grade déterminé en tenant compte de la nature et des fonctions du poste à pourvoir. La rémunération de l'agent non titulaire sera calculée sur la base de l'indice brut de référence au 1^{er} échelon du grade correspondant.

Monsieur le Maire propose d'inscrire au tableau des emplois annexés au budget de la commune les emplois suivants :

| Période | Nombre d'emplois | Nature des fonctions | Temps de travail hebdomadaire |
|--------------------------------|------------------|-----------------------|-------------------------------|
| Du 01/07/2017 Au 31/12/2017 | 1 | Service Administratif | 20 heures |

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**DU CONSEIL MUNICIPAL DE
PRUNELLI DI FIUMORBU**

SEANCE DU 09/06/2017

DEL090617-07 PAGE2

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité :

- De créer ce poste tel que figurant dans le tableau ci-dessus ;
- De charger Monsieur le Maire de procéder au recrutement de l'agent et l'autoriser à signer les arrêtés afférents et les éventuels avenants ;
- De dire que les crédits nécessaires aux rémunérations, aux charges sociales s'y rapportant seront inscrits au budget, aux chapitres et articles prévus à cet effet.

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an que ci-dessus.

Le Maire,

